Province de Québec Municipalité de Bristol Le 2 mai 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 2 mai 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

Conformément à l'article 15 du code d'éthique, les membres suivants du conseil ont suivi le cours d'éthique le 23 avril : Brent Orr, Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-05-47) Il est proposé par le conseiller Greer que les minutes de la réunion du 4 avril soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-48) Il est proposé par la conseillère McDonnell d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-49) Vente d'immeubles

Il est proposé par le conseiller Greer que la directrice générale a soumis au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières de plus de 1000 $ dues à la municipalité, à compter du 8 septembre 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec. Cette déclaration est approuvée par le Conseil et la directrice générale est autorisée à entreprendre les procédures requises pour permettre à la MRC de Pontiac de mettre en vente tous les immeubles dont les taxes foncières sont impayées à la date limite de paiement**.** Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-50) L'autorisation de Vente d'immeuble

ATTENDU QUE la municipalité de Bristol peut soumissionner et acquérir des propriétés mises en vente pour des taxes municipales impayées, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE les propriétés seront mises en vente pour non-paiement des taxes conformément à la Résolution no 22-05-49;

ATTENDU QUE le Conseil croit qu'il est approprié d'autoriser la directrice générale ou un représentant à soumissionner et éventuellement à acquérir ces propriétés sur la liste pour non-paiement des taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller Greer que conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale, Christina Peck, à soumissionner au nom de la municipalité de Bristol le montant des taxes en capital, intérêts et coûts, pour l'obtention des propriétés qui font l'objet de la vente pour non-paiement des taxes prévue le 8 septembre 2022. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-51) Subvention pour l'entretien des routes locales

ATTENDU QUE le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une indemnité de 804 834,00$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la municipalité est pour l'entretien actuel et préventif des routes locales 1 et 2 et comprend les ponts dont la municipalité est responsable et qui sont situés sur ces routes;

POUR CES RAISONS Il est proposé par la conseillère Crawford, appuyé par le conseiller Greer, et adopté à l'unanimité et adopté que la municipalité de Bristol informe MTQ de l'utilisation de l'indemnisation pour l'entretien systématique et préventif des routes locales 1 et 2, y compris les ponts sur ces routes dont la municipalité est responsable conformément aux objectifs du Programme d'entretien des routes locales. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

La conseillère Twolan-Graham donne un avis de motion pour modifier le règlement # 308. Le projet de règlement # 308A.1 a été déposé. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-52) Dérogation mineure

ATTENDU QUE l'octroi de cette demande de lotissement n'aurait aucun impact sur le terrain existant puisqu'il est déjà trop petit pour être contruisible;

ATTENDU QUE l'octroi de cette dérogation mineure corrigerait un problème d'empiétement de longue date;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par le conseiller Greer que la municipalité accepte la demande de dérogation mineure pour la subdivision de la propriété identifiée comme étant le lot 5 800 112 tel que présenté dans le plan de subdivision minute nº 32899. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-53) Dérogation mineure

ATTENDU QU' accorder cette demande de lotissement corrigerait un problème d'empiètement de longue date pour les deux lots voisins;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain particulière est trop petite pour être construisible;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham que la municipalité accepte la demande de la dérogation mineure pour la subdivision de la propriété identifiée comme étant le lot 5 801 731 tel que présenté dans le plan cadastral minute n° 16088. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-54) Il est proposé par le conseiller Graham d'autoriser Christina Peck, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'achat du lot 5 800 112. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-55) Il est proposé par le conseillère Crawford d'autoriser Christina Peck, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires relatifs à la vente du lot 5 801 731. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-56) Il est proposé par le conseiller Greer d'autoriser Josh Pasch Construction à procéder à l'installation de la fondation pour l'agrandissement de la caserne #1 selon la soumission fournie au montant de 26 260,00 $, taxes en sus. Adoptée à la division. Conseillère Twolan-Graham enregistre sa dissidence. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-57) Il est proposé par le conseiller Graham d'autoriser le marché de Bristol à continuer d'utiliser le parc McLellan pour son marché hebdomadaire à condition que tous les règlements municipaux soient respectés, y compris les restrictions de stationnement. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-58) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'autoriser la MRC Pontiac à installer une station de réparation de vélos au parc McLennan. L'emplacement précis sera choisi par la municipalité et tous les coûts associés à l'installation seront assumés par la MRC Pontic. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-59) Il est proposé par la conseillère Crawford de modifier l'itinéraire du Quad Club. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-60) Il est proposé par le conseiller Greer d'autoriser Lana Cowley à organiser une soirée cocktail sur le quai le 18 juin 2022, à condition qu'elle obtienne le permis d'alcool approprié. Adoptée à la division. Conseillère Twolan-Graham enregistre sa dissidence. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-61) Il est proposé par la conseillère Crawford de faire un don de 500 $ à la Société d'agriculture du Pontiac pour la foire de Shawville 2022. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des credits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck

(22-05-62) Il est proposé par la conseillère Kilgour que les factures totalisant 223 444, 39 $ soient payées pour le mois d'avril. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-63) Il est proposé par la conseillère McConnell d'accepter les états financiers pour le mois de mars. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-05-64) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'autoriser l'installation de 2 nouvelles chaises commémoratives dans le parc McLellan. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-65) Il est proposé par le conseiller Greer d'envoyer un appel d'offres à MacEwen et Petro Pontiac pour de nouveaux réservoirs de carburant. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-05-66) Il est proposé par le conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____ _____

Brent Orr, maire Christina Peck, directrice générale